

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 24790 Numéro SIREN : 823 547 112 Nom ou dénomination : AB IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt 83302



20220833022021

DATE DEPOT : 12/07/2022

N° DE DEPOT : 83302

N° GESTION : 2016B24790

N° SIREN : 823547112

DENOMINATION : AB IMMOBILIER

ADRESSE : 37 bis avenue d'Iéna 75016 Paris

MILLESIME : 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Compte du tribunal
de commerce de Paris
N° 83302

Désignation de l'entreprise **SASU AB IMMOBILIER**

18 JUIL. 2022

Néant ☐

Adresse de l'entreprise **37 Bis avenue D'IEA 75016 PARIS 16**

Numéro SIRET* **8 2 3 5 4 7 1 1 2 0 0 0 1 6**

Sous le N°

83302

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

Exercice N clos le
31/12/2021

ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial*	010	012			
			Autres*	014	016			
	Immobilitisations corporelles*		028	1 068	030	754	314	
	Immobilitisations financières* (1)		040		042			
	Total I (5)		044	1 068	048	754	314	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052			
		Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070			
		Autres* (3)		072	1 502	074	1 502	
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	852	086	852		
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	2 354	098	2 354		
	Total général (I + II)		110	3 422	112	754	2 668	
PASSIF						Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000		
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126	100		
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131	)	132	
	Report à nouveau				134	(2 633)		
	Résultat de l'exercice				136	1 172		
	Provisions réglementées				140			
	Total I				142	(361)		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	621		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	2 256		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....				169	)	172	153
	Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	3 030			
Total général (I + II + III)				180	2 668			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Conforme à l'original
de 08 Juillet 2022.
ATS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AB IMMOBILIER

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2021

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			dont export	209		210					
		{ biens		et livraisons	215		214					
	Production vendue	{ services*		intracommunautaires	217		218	1 200				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)							222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production							224			
	Subventions d'exploitation reçues								226	4 697		
	Autres produits								230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	5 897			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234			
	Variation de stocks (marchandises)*								236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*								240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)							242	3 476		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)							243	76	244	76
	Rémunérations du personnel*								250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252			
	Dotations aux amortissements*								254	267		
	Dotations aux provisions								256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259				262				
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)							264	3 820				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	2 076				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)	280				
	Produits exceptionnels						(IV)	290				
	Charges financières						(V)	294	904			
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300				
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices*						(VII)	306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	1 172				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	1 172	314					
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles*				322							
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpies-cts d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		{	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249			251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997							
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU (44. octies A)	987			342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexes A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992										
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	4 697			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649						
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	3 524					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356							
	Déficits antérieurs reportables : * 6 779 dont imputés sur le résultat :						360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	3 524					

75016 PARIS 16

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU AB IMMOBILIER										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	1 068	472		474		476	1 068												
	Immobilisations financières	480		482		484		486													
TOTAL		490	1 068	492		494		496	1 068												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499													
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506													
	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
Autres immobilisations corporelles	560	486	562	267	564		566	754													
TOTAL		570	486	572	267	574		576	754												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	6	7	8	9	10																
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧										
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB IMMOBILIER

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	6 779
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	6 779
Déficits de l'exercice	860	3 524
Total des déficits restant à reporter	870	10 304

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	240
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	247
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU AB IMMOBILIER

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	------------------------------------	------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026

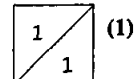
Période de référence	024	/	/	160	/	/
Date de cessation	186	/	/			

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 2 3 5 4 7 1 1 2 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AB IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 37 Bis avenue D' IENA

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS 16

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BONAN Prénom(s) ANTHONYNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 11 Voie rue ACHILLE LARTINET

Code Postal 75018 Commune PARIS 18 Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 2 3 5 4 7 1 1 2 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AB IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 37 Bis avenue D' IENA

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS 16

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU AB IMMOBILIER
823547112 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SASU AB IMMOBILIER

37 Bis avenue D' IENA

75016 PARIS 16

[illegible]

AB IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
Au Capital de : 1 000 Euros
SIEGE SOCIAL : 37 Bis Avenue d'Iena
75016 PARIS

Numéro SIRET : 823 547 112 000 16

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION
DE L 'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'An deux mil vingt-deux,

Le trente juin,

A dix heures.

Monsieur Anthony BONAN, actionnaire unique et Président de la société par actions simplifiée AB IMMOBILIER au capital de 1 000 Euros, a pris les décisions suivantes.

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le trente et un Décembre Deux mil vingt-et-un, ainsi que le rapport de gestion corrélatif, ont été établis par ses soins.

PREMIERE RESOLUTION :

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le trente et un Décembre deux mil vingt-et-un tels qu'il les a établis, faisant ressortir un bénéfice de 1 172 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'actionnaire unique constate que le résultat de l'exercice clos le trente et un Décembre deux mil vingt-et-un s'élève à un bénéfice de 1 172 euros.

L'actionnaire unique décide d'affecter ce résultat bénéficiaire de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU : 1 172 euros

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices sociaux.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le trente et un Décembre deux mil vingt-et-un et statuant conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 Juillet 1966, décide qu'il n'y a pas lieu de dissolution anticipée de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

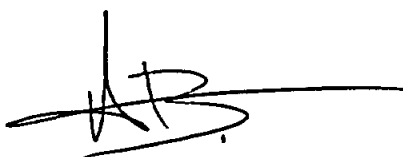
QUATRIEME RESOLUTION :

Conformément aux prescriptions légales, La Présidente n'a perçu aucune rémunération au titre de sa fonction en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès verbal qui a été signé de tous les associés.

Monsieur Anthony BONAN



AB IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
Au Capital de : 1 000 Euros
SIEGE SOCIAL : 37 Bis Avenue d'Iena
75016 PARIS

Numéro SIRET : 823 547 112 000 16

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels 2021 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître :

Un bénéfice de 1 172 Euros

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice **1 172 Euros**

En report à nouveau **1 172 Euros**

*Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 code qui **sont nulles**.*

Le Président
Monsieur Anthony BONAN

